

# Commune de VERS-SUR-SELLE

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 novembre 2024

Le treize novembre deux mil vingt-quatre, à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de VERS SUR SELLE légalement convoqués se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JEUNIAUX, Maire.

Présents : Mesdames, LEFEBVRE, MERCIER, ALIGNER et SALOMÉ.  
Messieurs POURNY, CANDELIER et GUY  
Monsieur RICHARD arrivé à 18h50

Absentes excusées : Mesdames DUCROCQ et GAPENNE

Absents : Messieurs RIQUIER et JACQUESSON

Secrétaire de séance : Madame LEFEBVRE

Date de la convocation : 07/11/2024

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Nombre de membres présents : 9

### Ordre du jour :

- **Approbation des PV des séances du 16 juillet et du 08 octobre 2024**
- **Délibération autorisant le Maire à signer les documents du marché pour le restaurant scolaire**
- **DM n°2/2024**
- **Avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**
- **Renouvellement du droit de chasse à la Société de chasse de Vers sur Selle**
- **Renouvellement du bail de terres communales à l'EARL les Croisettes**
- **Demande de subventions pour le restaurant scolaire au titre de la DETR et DSIL**
- **Demande de subvention au Département au titre du fond d'aides aux communes pour l'achat d'une structure de jeux.**
- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant aux membres du Conseil Municipal, de respecter une minute de silence à la mémoire de Monsieur Marc CAPRON élu de la commune depuis mars 2001 qui est décédé le 22 octobre.

- **Approbation des PV des séances du 16 juillet et du 08 octobre 2024**

Le PV de la séance du 16 juillet est approuvé à l'unanimité.

Le PV de la séance du 08 octobre est approuvé à 7 voix et une abstention, Monsieur CANDELIER n'ayant pas pris connaissance du message d'envoi.

Délibération	N° 24/11/01
--------------	-------------

**Objet : délibération autorisant le Maire à signer les documents du marché pour le restaurant scolaire.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération de principe avait été prise lors du Conseil municipal du 13 décembre 2022 proposant d'accorder une délégation pour tous les marchés passés selon la procédure adaptée pour un seuil limite de 15 000€ HT.

Ce seuil qui avait été fixé empêche aujourd'hui de signer le marché pour la cantine.

Il propose donc au Conseil Municipal de supprimer ce seuil limite et d'autoriser les adjoints à signer tout document s'y rapportant pour le cas où il serait lui-même empêché.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité, d'autoriser en tout et pour la durée de leur mandat, Monsieur le Maire et en cas d'absence ou empêchement, les maires adjoints, selon leur délégation, :

- A prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, de services et de travaux qui peuvent être passés selon la procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- A passer les avenants sans limite de seuil, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Délibération	N° 24/11/02
--------------	-------------

**Objet : DM2/2024**

Monsieur le Maire explique qu'en juillet, la trésorerie a demandé de passer un mandat de régularisation de fiscalité 2023. Ce mandat était à passer au chapitre 67 (compte 673), or les crédits ouverts n'étaient pas suffisants. Il convient donc de régulariser par une décision modificative.

Il manque également des crédits pour passer la totalité des amortissements aux comptes 615221/011 et 681/042 Il propose donc la décision modificative comme suit :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonction	Invest.	R				0.00 €	-2 003.00 €	-2 003.00 €
023/023	Virement à la section d'investisse	Fonc.	D				0.00 €	-2 003.00 €	-2 003.00 €
2804182/040	Amort. subv org. publics divers - B	Invest.	R				6 951.00 €	2 003.00 €	2 003.00 €
615221/011	Entretien et réparations sur bâtim	Fonc.	D				7 053.31 €	-13 052.00 €	-13 052.00 €
673/67	Titres annulés (sur exercices anté	Fonc.	D				0.00 €	13 052.00 €	13 052.00 €
681/042	Dot. aux amort., aux dépréc. et au	Fonc.	D				12 639.00 €	2 003.00 €	2 003.00 €

\*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité cette décision.

Délibération	N° 24/11/03
--------------	-------------

**Objet : Avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée en juin 2022 avec la Préfecture pour mettre en place la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Dans le cadre de l'adoption du CFU (Compte Financier Unique) en 2025, il convient de signer un avenant à cette convention qui viendra préciser certains points concernant la télétransmission des documents budgétaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal autorisent le Maire à signer cet avenant.

<b>Délibération</b>	<b>N° 24/11/04</b>
---------------------	--------------------

**Objet : renouvellement du bail à la société de chasse**

Monsieur le Maire expose que par un courrier du 04 novembre 2024 M Claude ISEBE président de la Société de Chasse, sollicite le renouvellement du bail qui lie celle-ci à la commune et qui est arrivé à terme

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail :

Le bail est prévu pour une durée de 3 ans qui commencerait le 14 novembre 2024 jusqu'au 13 novembre 2027.

6 mois avant l'expiration de la période des 3 années, la société devra demander par écrit le renouvellement du bail.

La liste des terres communales sur laquelle s'applique le droit de chasse est incluse dans le bail.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents de donner par bail à la société de chasse de Vers sur selle, le droit de chasse sur les propriétés communales de Vers sur Selle.

Le bail est annexé à la délibération.

Les membres du conseil municipal autorisent le maire à signer tous les documents relatifs au bail.

<b>Délibération</b>	<b>N° 24/11/05</b>
---------------------	--------------------

**Objet : renouvellement du bail de location de terres communales à l'EARL les Croisettes**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal accepte le renouvellement du bail communal à

Monsieur François-Xavier DHONDT, agriculteur à Vers sur Selle domicilié « EARL Les Croisettes » pour les parcelles :

- ZE 25 d'une contenance de 0h, 93a, 99ca.
- ZE 26 d'une contenance de 10a.

Le loyer est évalué à 6.5Q/hectare.

Les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs au contrat de location.

<b>Délibération</b>	<b>N° 24/11/06</b>
---------------------	--------------------

**Objet : demande de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – exercice 2025**

Le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'aménagement avec extension du préau de l'école en restaurant scolaire

Pour un montant de travaux estimé à 565 160.77 € HT

Correspondant aux devis présentés par les entreprises suivantes:

<b>Entreprise</b>	<b>Phase travaux</b>	<b>Prix HT</b>
TERRE A TERRE	Architecte	17 950.00 €
MNZ Ingénierie	Maitrise d'œuvre	36 805.00 €
ECR Environnement	Etude géotechnique	2 500.00 €
GEICO	Etude Béton	650.00 €
SOCOTEC	Missions de contrôle technique	6 977.00 €
Hubert CALLEC	Gros œuvre	132 923.65 €
ETANCHEITE CONCEPT	Etanchéité	23 622.46 €

BHF Delaplace	Menuiseries extérieures	79 995.13 €
CIP	Plâtrerie-menuiseries intérieures	36 857.30 €
CEGELEC	Electricité	24 125.82 €
EGC	Plomberie	82 500.00 €
CERAMIC STYLE CARRELAGE	Carrelages	36 283.84 €
COTE PEINT-PRIM	Peintures	15 368.46 €
FRIAS	Assainissement et accessibilité	40 305.72 €
BERTRAND FROID	Equipement cuisine	28 296.39 €

L'assemblée délibérante sollicite l'aide de l'État à hauteur de 80% et arrête le plan de financement suivant :

- o Subvention État DETR : 40% soit 226 064.31 € HT
- o Subvention État DSIL : 40% soit 226 064.31 € HT

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- o Fonds propres : 20% soit 113 032.15 € HT
  - TVA : 20% soit 113.032.15 €
- TOTAL COMMUNE 226 064.30 €**

Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention.

<b>Délibération</b>	<b>N° 24/11/07</b>
---------------------	--------------------

**Objet : demande de subvention au département au titre du fond d'aides aux communes pour l'achat d'une structure de jeux.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est régulièrement sollicité pour l'installation, pour les plus grands enfants, d'une nouvelle structure à la plaine de jeux. Les jeux actuels sont prévus pour des enfants jusqu'à 6 ans.

Le fond d'aides aux communes du Conseil départemental disparaissant à la fin de cette année, il pense solliciter une aide pour l'acquisition d'une araignée à grimper.

Un devis a été demandé à la société France Collectivités ; celui-ci s'élève à 4 489 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide du Département à hauteur de 80 %

Le financement du projet pourra donc être réparti comme suit :

**Département : 3 591.20 €**

**Commune : 3 591.20 € dont 1 795.60€ de TVA**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil autorisent le Maire à solliciter le département.

#### Questions diverses :

Monsieur le Maire présente quatre DIA pour lesquelles il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune.

2 bis le Culmont	consorts DUPUIS / ALTERO Pierre	ZD 118
12 rue E Bourgeois	GAUDIERE Claude / GAUDIERE Fabien	AE 138
72-74 route de Conty	NORMAND François / EL GANA Youri	AE 96-97
1A rue du tour des haies	VERPILLAT-LUCAS / POLION Sébastien	AD 153

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu une convocation au tribunal suite à son refus d'annuler la dette de loyer pour le logement communal. L'avocat de la commune s'y rendra pour défendre le dossier.
- Une réunion a eu lieu en mairie avec les enseignants, l'architecte et le maître d'œuvre pour présenter le projet de restaurant scolaire. Cette réunion a permis d'apporter des réponses aux interrogations des enseignantes. Elles ont été informées qu'il fallait vider le préau avant le 6 janvier, date de démarrage des travaux.  
Isabelle MERCIER signale qu'il faudrait mettre un éclairage à l'entrée de l'école car avec le sol soulevé l'accès est dangereux. Monsieur le Maire l'informe que dans le cadre des travaux les sapins vont être abattus et le sol nivelé.
- En ce qui concerne les travaux menés par le Syndicat de Voirie du Sud Amiénois rue de l'église, il reste à peindre la ligne de stop et les passages piétons.

**Karine LEFEVBRE**

- Y-a-t-il des volontaires pour la collecte au profit de l'aide alimentaire de SALEUX ? 3 habitants se sont déjà portés volontaires.
- Pour le repas organisé dans le cadre du Téléthon il y a peu d'inscrits à ce jour.
- La semaine suivante il y aura le passage du Père Noël en calèche, il faudrait des bénévoles pour faire et vendre des gâteaux au profit du Téléthon.
- Le spectacle de Noël des enfants à lieu le mercredi 18 décembre.
- Une dizaine de personnes se sont inscrites pour les ateliers d'informatique proposés par l'association Esprit Ouvert.

**Willy GUY**

- La commission finance s'est réunie pour faire un point, il va commencer à préparer le budget 2025.

**Isabelle MERCIER**

- Va préparer la communication de décembre pour annoncer les festivités.
- Il faudrait voir avec M HAGNERE s'il continue à venir avec son stand de galettes bretonnes afin de l'annoncer, le premier vendredi il était parti à 19h30 donc bien se mettre d'accord sur ses horaires.

**Jean-François CANDELIER**

- Le SISA doit être dissous au 31 décembre, l'activité sera reprise par l'EPSOMS, il faudra que la commune délibère pour voter la dissolution du syndicat. Il y aura une réunion en janvier pour voter les comptes de clôture.
- Il est très satisfait de la signalétique mise en place dans la commune et s'interroge sur le financement. Monsieur le Maire informe que la majorité est financée par Amiens Métropole à l'exception des panneaux sur les voies communales.
- Il demande s'il y a une explication aux nombreuses coupures d'éclairage public route de Conty. Monsieur le maire répond que le problème a été signalé à maintes reprises aux services d'Amiens Métropole.

**Sans autres questions des membres du Conseil,  
Monsieur le Maire lève la séance à 20h30**

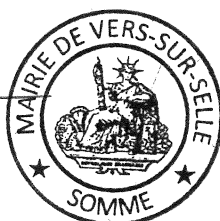
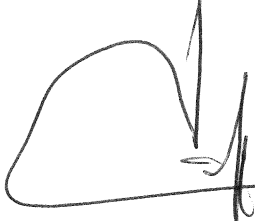
**Liste des délibérations à l'ordre du jour :**

- **Approbation des PV des séances du 16 juillet et du 08 octobre 2024**
- **Délibération autorisant le Maire à signer les documents du marché pour le restaurant scolaire**
- **DM n°2/2024**
- **Avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**
- **Renouvellement du droit de chasse à la Société de chasse de Vers sur Selle**
- **Renouvellement du bail de terres communales à l'EARL les Croisettes**
- **Demande de subventions pour le restaurant scolaire au titre de la DETR et DSIL**
- **Demande de subvention au Département au titre du fond d'aides aux communes pour l'achat d'une structure de jeux.**
- **Questions diverses.**

**En présence de :**

Mesdames, LEFEBVRE, MERCIER, ALIGNER et SALOMÉ.  
Messieurs POURNY, CANDELIER et GUY  
Monsieur RICHARD arrivé à 18h50

Le Maire  
Jean-Luc JEUNIAUX



Le Secrétaire de Séance  
Karine LEFEBVRE

